



Déclaration de prises de vues et de tournages

DATE DE LA DEMANDE :

DATE SOUHAITÉE DE LA PRISE DE VUES ET/OU TOURNAGES :

NATURE DES PRISES DE VUES	Photographie <input type="checkbox"/>	Tournage <input type="checkbox"/>
OBJECTIF	Film <input type="checkbox"/>	Reportage <input type="checkbox"/>
	Article de presse <input type="checkbox"/>	

Pour toute prise de vue dans le cadre de produits à buts commerciaux (livres, cartes postales, produits dérivés...), une autorisation écrite est à adresser à l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut (AONDH), avec le descriptif détaillé du projet : AONDH - Jean-Jacques Virot - 13 rue de la chapelle - 70250 RONCHAMP

Les photographes et équipes de tournages autorisés par l'AONDH à effectuer des travaux s'engagent à respecter le site, sa nature, son silence, à ne pas perturber en aucun cas les visites libres ou guidées, ainsi que les célébrations religieuses.

La déclaration signée par les deux parties sera transmise à l'ADAGP 11, rue Berryer 75008 PARIS. Une copie de ce document sera remise à l'équipe de tournage opérant sur le site et au commanditaire du projet.

DESCRIPTIF DU PROJET :

.....
.....
.....

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE DE TOURNAGE OU DU PHOTOGRAPHE :

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Pays :

Adresse mail :

La Porterie de Notre-Dame du Haut
13 rue de la chapelle • 70250 RONCHAMP
+33 (0)3 84 20 65 13
accueil@chapelleronchamp.com
www.chapelle-lecorbusier-ronchamp.com

EURL au capital de 80 000€
TVA intracommunautaire : FR85 479 169 807
SIRET 479 169 807 00019 • APE 9103Z
IBAN FR76 1250 6700 5256 5264 8908 517 • BIC AGRIFRPP825